

Concertation dans le cadre du PLU

Dans le cadre de la concertation mise en place pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et suite à la réunion publique de présentation du diagnostic du 15.12.2003, une série de réunions a été organisée au cours du mois de janvier 2004 dans chacun des 5 quartiers de la Ville.

Ces réunions, conduites par Frédéric Legendre, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, ont permis d'échanger sur les quartiers, sur ce qui y est apprécié, sur ce qui doit y être amélioré, en bref de tracer les premières esquisses du futur projet urbain.

Après une rapide présentation du P.L.U. et de la procédure par Laurianne DAVID - chargée de mission - M. Legendre donne la parole aux participants en structurant les remarques autour de 4 thématiques : habitat/logements, environnement/cadre de vie, vie économique et culturelle, transports/déplacements. Il est à noter que toutes les remarques faites lors de ces réunions ne trouvent pas toujours une formalisation dans l'élaboration du P.L.U., mais nous avons tout de même souhaité vous en rendre compte.

Voici de manière synthétique ce qui ressort de ces premières rencontres.

Compte-rendu de la réunion de quartier Jean-Jacques Rousseau 09.01.2004

Organisée à la Médiathèque, cette première réunion a rassemblé une quinzaine de personnes autour de M. Legendre et de M. Brunaud, élu référent de ce quartier.

- Habitats/logements

- Coexistence agréable entre pavillons et grands ensembles

Les habitants de Jean-Jacques Rousseau conviennent de la diversité des types d'habitat dans leur quartier et de l'équilibre existant entre pavillons et grands ensembles.

La vie pavillonnaire y est reconnue agréable et la coexistence avec les grands ensembles bien ressentie : « les grands ensembles sont bien intégrés, on ne se sent pas étouffé ».

Toutefois, les habitants ne perçoivent pas de réels échanges entre ces différents éléments, la vie pavillonnaire et celle dans les résidences étant bien distincte, le facteur de cohésion reste l'école.

- Lien social difficile

S'il n'existe pas de réel lien social entre les différents types d'habitats, il est également regretté le peu d'intégration des deux Résidences pour Personnes Agées - R.P.A Dangien et Condat - dans la vie du quartier.

- Environnement/cadre de vie

- Quartier « vert » et bien équipé

Au-delà du quartier, la ville dans son ensemble est reconnue comme agréable et « verte ». Les participants sont satisfaits des équipements publics (écoles, équipements sportifs).

Le Potager de la Chesnaie est un des espaces verts importants du quartier, toutefois les habitants ne le trouvent pas assez attractif : il faudrait lui trouver une réelle « identité ».

Les participants émettent l'idée d'aménager un lieu de convivialité pour les jeunes à proximité du collège.

Ne remettant pas en cause leur cadre de vie, les habitants des résidences (notamment des Dures Terres) regrettent les squats des jeunes dans les caves et halls d'escaliers.

- Vie économique et culturelle

- Vie culturelle : des pistes de réflexion...

Les habitants regrettent l'absence de lieu d'animation et de convivialité dans le quartier en dehors des parcs des grands ensembles. Le manque d'une salle de réunion est souligné.

Des activités culturelles de type « bibliobus » pourrait être mises en place pour créer de l'animation et un lien entre les secteurs pavillonnaires et les résidences.

Au niveau communal, les participants constatent un manque au niveau culturel compensé par les villes proches comme Ermont : pas de réel pôle culturel, pas de salle de cinéma.

- Vie économique

Les commerces et l'avenue de Paris jouent un rôle important dans la vie sociale du quartier. Ses habitants regrettent cependant la disparition progressive des commerces alimentaires de proximité.

La présence de commerces de quartier (épicerie, boulangerie, presse, restauration à emporter) rue d'Andilly est appréciée ; les participants souhaitent bénéficier d'un pôle commercial dans le quartier ou en immédiate proximité.

- Transports/Déplacements

Les participants notent un manque de stationnement dans le quartier qui conduit à l'encombrement de certaines rues et gêne la circulation.

La desserte en transports en communs est jugée trop faible le soir et en fin de semaine. En outre, alors que le quartier compte 2 R.P.A., il n'y a pas de trajet vers l'Hôpital.

Enfin, les participants profitent de cette rencontre pour faire part à M. Legendre de travaux à réaliser sur certains axes : avenue de Paris (prévoir un aménagement de la voirie et rendre moins dangereux le double-rond-point) ; avenue des Maquignons (mauvais état de la chaussée), place Max Ernst (pas de visibilité).

Compte-rendu de la réunion de quartier Paul Bert

12.01.2004

Une trentaine de personnes se sont retrouvées dans les murs de l'Ecole Paul Bert autour de M. Legendre pour échanger sur le quartier.

- Habitats/logements

- Quartier à dominante pavillonnaire

Un des éléments positifs du quartier est la diversité du type d'habitats, même s'il y a peu de grands ensembles, à l'exception de la Résidence du Champ de Courses. Les habitants sont satisfaits de cette répartition et souhaitent rester dans cet ordre de proportion.

- Accueil des gens du voyage

Un des points négatifs du quartier est l'utilisation du parking des Bouquinville par les gens du voyage. M. Legendre précise à ce sujet que, dans le cadre de l'élaboration du PLU et suivant les prescriptions du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du 16 décembre 2002, la commune réfléchit à la future localisation des 11 emplacements qu'elle se doit de réaliser.

- Requalification du quartier de la Gare

La requalification du quartier de la gare est, en terme d'habitat, le projet qui portera la création des futurs logements de la commune. M. Legendre profite de cette intervention pour recadrer la procédure en cours sur le quartier et précise que les études n'ont pas encore abouti à un document finalisé.

- Environnement/cadre de vie

- Absence d'espace vert public

Les participants constatent que si la Ville est perçue comme une ville « verte », le quartier Paul Bert ne compte pas d'espaces verts publics. M. Legendre indique que dans le cadre des aménagements liés au B.I.P. une « coulée verte » va être réalisée dans le quartier de l'Alliance.

Il est proposé dans le cadre de la desserte de l'école Paul Bert à partir du quartier des Bussys de créer un cheminement paysager.

Enfin, il a été évoqué par un participant la possibilité de profiter des aménagements de voiries pour mettre en place des bacs à fleurs ou des arbres au détriment des places de stationnement.

- Veiller à la préservation du cadre de vie

Bien que sur le territoire de Soisy-sous-Montmorency, l'Hippodrome participe au cadre de vie du quartier. Il est demandé que les abords de cet équipement restent, sur notre commune, en zone naturelle de notre futur PLU. Ainsi, cet important espace ne pourra pas faire l'objet de spéculation foncière si son propriétaire souhaitait le vendre.

Pour garder les caractéristiques du quartier, et afin de ne pas faciliter la densification, il a été demandé de veiller au choix du Coefficient d'Occupation des Sols.

Dans le cadre du futur aménagement du quartier de la Gare, il est demandé que ne soit pas oublié le traitement de l'environnement.

Un participant profite de la réunion pour indiquer que le secteur Bouquinville est particulièrement sale du fait du lycée et demande à ce que des poubelles aux abords de l'établissement soient mises en place.

Les personnes résidant en bordure du rû Grand Grill se plaignent de son manque d'entretien et s'inquiètent des problèmes écologiques qui peuvent se poser sachant qu'il se déverse dans le Lac d'Enghien.

- **Vie économique et culturelle**

- **Pôle commercial à maintenir**

Les habitants souhaitent qu'un pôle commercial soit maintenu dans le quartier et apprécient les commerces de la Résidence du Champ de Courses, qui pourraient être renforcés.

- **Vie culturelle décevante**

Les participants regrettent qu'il n'y ait pas de salle de réunion, ni de maison de quartier pour permettre aux habitants de se retrouver et créer un véritable lieu de vie où des animations pourraient être organisées.

Enfin, à l'échelle communale, les participants font part de leur déception par rapport à la Salle des Fêtes actuelle.

- **Quartier de la Gare : des pistes de réflexion...**

Dans le cadre de la requalification du quartier, il a été évoqué de profiter de la Gare comme lieu de passage pour installer un « point information » qui pourrait relayer les informations culturelles de la Commune, voire de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, il a été évoqué la création d'une pépinière d'entreprises dans le futur aménagement du quartier.

- **Transports/Déplacements**

- **Difficultés de déplacements liées aux emprises ferroviaires**

La principale caractéristique du quartier Paul Bert est la présence des emprises ferroviaires venant morceler son territoire. De ce fait, les quartiers Sud (Alliance et Bouquinville) sont isolés depuis la fermeture du passage à niveau rue Edouard Vaillant. Cet état de fait est à l'origine de nombreux problèmes de déplacements, notamment pour accéder à l'École Paul Bert dont dépendent les enfants des quartiers Sud. En effet, le seul franchissement est le passage souterrain sous l'emplacement de l'ancien passage à niveau et jugé peu sûr. Pour pallier ce problème, il a été évoqué la mise en place d'un « pédibus » pour desservir l'école Paul Bert.

Depuis la mise en service du Boulevard Intercommunal du Parisien, le quartier de l'Alliance connaît des difficultés pour les circulations piétonnes et cyclistes désirant rejoindre les communes de Sannois et Saint-Gratien. Il est demandé si une passerelle ou un souterrain ne pourrait pas être mis en place.

- **Un stationnement gênant aux alentours de la gare**

L'ensemble des participants souhaite que soit préservé le stationnement déjà existant sur le quartier. Il existe cependant un réel problème de stationnement aux alentours de la Gare. En effet, les usagers de la Gare n'utilisent pas les parkings existants (P.I.R. sur Ermont ou parking des Bouquinville à Eaubonne) mais préfèrent garer leur véhicule à la journée dans les rues adjacentes à la gare, causant ainsi une gêne aux résidents. Il a donc été demandé de réglementer le stationnement en semaine et de verbaliser les infractions.

- **L'accès à la gare**

Les usagers de la gare se plaignent de la difficulté d'y accéder à pied et espèrent que les circulations douces seront prises en compte dans les aménagements futurs, en développant notamment le stationnement pour les cycles. M. Legendre profite de cette discussion pour évoquer dans leurs grandes lignes les aménagements prévus dans le futur projet : réaménagement de la rue du Général Leclerc avec partage de la voirie (voie en site propre pour les transports en commun, piste cyclable bidirectionnelle, élargissement des trottoirs). Les participants expriment

toutefois leur inquiétude sur l'augmentation des flux qui va être engendrée par la nouvelle desserte vers la gare Saint-Lazare.

Concernant la desserte par transport en commun, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une navette desservant la gare Ermont-Eaubonne à partir du parking de l'Hippodrome.

Enfin, les riverains de la rue des Bussys se plaignent du passage de la ligne 10 sur cette chaussée non adaptée.

- **Chaussée Jules César, un axe difficile**

Les riverains de la chaussée Jules César font part de leur volonté de pouvoir circuler (automobiles mais également piétons) et stationner sur cet axe structurant du quartier. Il est évoqué la mise en place d'un « stationnement refuge » sur cette voie.

Compte-rendu de la réunion de quartier Flammarion

19.01.2004

Une vingtaine de personnes a participé à cette réunion qui s'est tenue Salle Nosbaume.

- Habitats/logements

- De récents changements

Le quartier a vu ses dernières années plusieurs opérations sortir de terre et transformer son paysage, avec notamment la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée de la Croix Rambourg. Les participants regrettent l'implantation de collectifs de hauteur importante dans un tissu historiquement pavillonnaire. Aussi, expriment-ils leur volonté de ne pas voir d'autres opérations comprenant des constructions d'immeubles.

Enfin, il est demandé dans le cadre de l'aménagement du parc du Val Joly de privilégier la forme pavillonnaire, y compris, pour des logements sociaux.

- Environnement/cadre de vie

Les participants se disent privilégiés par le nombre et la qualité des espaces verts (Luat, Val Joly). Ils insistent sur la volonté de préserver ces espaces et de ne pas les voir « grignotés » par de futures opérations.

M. Legendre profite de cette discussion pour exposer les aménagements prévus dans la propriété du Val Joly : ouverture du parc au public, et location du Château pour des fêtes, construction d'un Centre de Loisirs Maternels et revente d'une partie du parc à des promoteurs pour équilibrer les finances communales (coût élevé de l'achat de la propriété).

Actualité oblige (manifestation de l'A.D.V.O.C.N.A.R. , le 25.01.2004), les gênes sonores dues au survol des avions sont évoquées. Monsieur Legendre indique que le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les prescriptions du Plan d'Exposition au Bruit (P.E.B.) qui lui sera annexé.

- Vie économique et culturelle

Les habitants du quartier se sont surtout plaints de l'accessibilité difficile - autant en véhicule que pour les piétons - des commerces le long de la route de Saint-Leu, due au manque de stationnement et à la vitesse (RD 928).

La desserte du centre-ville est également jugée peu satisfaisante.

- Transports/Déplacements

- Les axes structurants RD 909 et 928 posent problèmes.

Plusieurs points noirs sont évoqués au niveau des déplacements : ils concernent principalement la circulation automobile sur les axes majeurs qui bordent le quartier.

Route de Montlignon (RD 909), un riverain explique que depuis l'aménagement de rond-point au détriment des carrefours à feux tricolores pour fluidifier la circulation, les riverains ont de plus en plus de mal à sortir et rentrer dans leur propriété.

Sur la RD 928, l'aménagement du rond-point « haricot », face au cimetière, est critiqué par les participants notamment en raison de sa dangerosité pour les cycles et piétons. Cet aménagement ne facilite absolument pas la traversée piétonne et représente un obstacle pour les liaisons inter quartiers. Il est donc demandé de veiller à la sécurisation des traversées piétonnes dans le cadre de la requalification de cet axe par le Conseil Général.

- Stationnement difficile dans la ZAC de la Croix Rambourg

Les habitants du quartier déplorent les problèmes actuels de stationnement dans le secteur de la Croix Rambourg - le parking du Lidl étant utilisé par nombre de riverains comme palliatif - et

sont d'autant plus inquiets avec la livraison à venir des derniers programmes de logements rue de Saint-Prix.

- **Desserte des équipements scolaires difficile**

Il est demandé de prévoir un aménagement pour la circulation piétonne rue Flammarion pour sécuriser l'accès à l'École.

Il est signalé que l'accès au collège André Chénier est difficile et qu'il n'existe pas de desserte de transports en commun vers cet équipement (***précision*** : *Eaubonne Bus qui emprunte les rues de Saint-Prix et du Docteur Roux dessert bien le pôle scolaire Lycée L. Armand et Collège A. Chénier*)

- **Transports en communs peu satisfaisants.**

Les habitants sont peu satisfaits de l'offre actuelle en transports en commun sur le quartier.

Un participant propose la mise en place de navettes plus régulières dans des véhicules plus petits que des bus.

Compte-rendu de la réunion de quartier Cerisaie/Jean Macé

23.01.2004

Organisée dans la salle de l'Orangerie, cette réunion a rassemblé une trentaine de personnes autour de M. Legendre et de MM. Mézon et Cornu, élus référents de ce quartier.

- Habitats/logements

- Quartier à dominante pavillonnaire

Les participants reconnaissent la dominante pavillonnaire du quartier et précisent qu'ils ne souhaitent pas que cet espace soit « mité » d'opérations immobilières sous forme de collectifs.

- Environnement/cadre de vie

- Quartier calme et agréable, mais une entrée de ville critiquée

Le quartier est jugé par les participants calme et agréable car majoritairement pavillonnaire. Cependant, l'entrée de ville par la RD 928 fait l'objet de critique pour son impact sur le cadre de vie. Les publicités y sont jugées envahissantes et il est demandé de mettre en place une réglementation pour contrôler la mise en place de panneaux publicitaires « polluants ». De plus, le traitement actuel de la voirie ne participe pas à un environnement agréable.

- Absence d'espace public

Les participants regrettent l'absence d'espace public fédérateur et de squares aménagés pour les enfants dans le quartier.

- Vie économique et culturelle

- Nécessaire redynamisation commerciale

Le quartier Cerisaie/Jean Macé est le quartier limitrophe de la ville d'Ermont. Les échanges avec cette commune étaient plus importants par le passé car il y existait un passage à niveau en continuité de la rue George V. Bien que le franchissement des voies ferrées soit aujourd'hui plus difficile, nombre de personnes a gardé des habitudes sur la ville d'Ermont : marché, bibliothèque, centre-ville plus attractif. Les participants signalent donc que le centre-ville d'Eaubonne doit faire l'objet d'une véritable redynamisation, notamment commerciale, pour être concurrentiel.

Selon les participants, la vie commerciale du quartier a souffert de la création de la Zone d'Aménagement Concertée George V. Un pôle commercial pourrait être développé autour de la place Aristide Briand et porté par les équipements publics, Maison des Associations et Ecoles.

- Transports/Déplacements

- Accès aux équipements publics à améliorer

L'accès à plusieurs équipements publics majeurs situés en dehors du quartier, comme le collège Jules Ferry ou le site du Bois du Luat, est évoqué. Des pistes cyclables pourraient être aménagées afin de permettre une desserte sécurisée de ces équipements, notamment pour les enfants.

- Privilégier les circulations douces

De manière générale, il est demandé de réserver une place plus importante aux circulations douces (cycles et piétons). Il faudrait ainsi, installer plus de parkings à vélo sur l'ensemble de la ville et procéder, quand cela est possible, au partage de la voirie entre les différents modes de déplacements, notamment sur les grands axes.

Les participants interpellent M. Legendre sur l'aménagement de la rue du Général Leclerc après le carrefour de la chaussée Jules César. Ce dernier précise que, dans le cadre de la requalification du quartier de la Gare, un partage de cette voirie est prévu permettant de dégager une voie en site propre pour les transports en commun, voie alternante suivant l'heure de la journée - descendante le matin et remontante le soir -, ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle et des trottoirs plus larges. Il précise qu'au-delà de ce carrefour l'emprise de la voie devrait rester telle quelle. M. Cornu rappelle cependant qu'une marge de recul existe actuellement au Plan d'Occupation des Sols tout le long de cet axe structurant (16 m de part et d'autre de l'axe de la voie).

Comme dans le quartier Flammarion, les problèmes de traversée de la route de Saint-Leu (RD 928) sont signalés.

Enfin, un participant signale que la rue des Robinettes est empruntée par nombre de véhicules à une vitesse trop importante.

Compte-rendu de la réunion de quartier Mont d'Eaubonne

29.01.2004

Organisée à la Médiathèque, cette dernière réunion de concertation autour du P.L.U. a rassemblé une quinzaine de participants.

- Habitats/logements

- Un quartier dense

Le quartier n'a pas une image homogène, il est la juxtaposition d'une partie importante des collectifs de la Ville et d'un tissu pavillonnaire. Il est perçu par les participants comme dense, bien qu'il n'ait pas subi de transformations majeures depuis les années 60. C'est pourquoi, il est demandé de proscrire toutes constructions d'immeubles de grande hauteur dans le quartier (les dernières opérations sur la rue de Paris sont jugées trop denses et manquant d'espaces verts).

- Une domanialité confuse

Le quartier est une imbrication d'opérations successives (grands ensembles et lotissements pavillonnaires) et il en ressort une réelle confusion au niveau du statut des espaces et notamment des voies. En effet, certaines voies ont un statut privé bien qu'entretenues par la Ville : il se pose donc un problème de lisibilité dans le paysage mais également d'intervention en cas de problèmes pour les riverains.

- Environnement/cadre de vie

- Des collectifs mais un cadre de vie « vert »

La présence importante de collectifs dans le quartier n'est pas perçue comme néfaste pour le cadre de vie, bien au contraire : les espaces verts des résidences sont jugés agréables et participant au caractère verdoyant du quartier.

Il est demandé de préserver les espaces verts existants et d'en créer de supplémentaires autour d'espaces publics conviviaux.

- Une architecture peu homogène

Du fait de son histoire, l'architecture du quartier n'est pas homogène. Cependant, les habitants regrettent que, sur un axe aussi structurant tel que l'avenue de Paris (RD 928), les dernières opérations immobilières réalisées ne s'inscrivent pas mieux dans le bâti existant, engendrant un paysage urbain peu cohérent.

- Vie économique et culturelle

- Des réflexions à mener pour l'image de la Ville...

Il a été suggéré de mener une réflexion autour du patrimoine historique - important sur la commune - à mettre en valeur, en créant notamment un cheminement piéton qui les desservirait.

Autour de cette réflexion sur le patrimoine de la commune, un participant a demandé quelle place donner à l'eau dans la Ville.

- Avenue de Paris : un axe commercial mais peu attractif

Les participants reconnaissent l'importance de l'avenue de Paris comme axe commercial mais regrettent son manque d'attractivité lié à la prédominance d'agences immobilières au détriment de commerces de bouche.

- Transports/Déplacements

- Traversée de l'avenue de Paris difficile

Comme dans tous les quartiers bordant la RD 928, la traversée de cet axe structurant est jugée dangereuse. La situation est d'autant plus préoccupante que cet axe est un passage obligé pour tous les élèves qui sont scolarisés au collège André Chénier.

- Manque de stationnement

Du fait de la multiplication du nombre de véhicules par foyer et de la densité importante du quartier, un réel problème de stationnement se pose. Ceci est d'autant plus prégnant que les collectifs des années 60-70 ne prévoyaient pas de stationnement en sous-sol.

- Privilégier les modes de déplacements alternatifs

Un participant indique qu'il est difficile de se promener dans le quartier. Il demande que soient favorisés les modes de déplacements doux (cycles et piétons) et que les personnes à mobilité réduite ne soient pas oubliées. De plus, des aménagements de voirie favorisant les circulations douces participeraient à sécuriser la chaussée pour les automobiles.

Enfin, une critique est faite au niveau des transports en commun, concernant le manque de cohérence entre les arrêts et les fréquences.